

## Sécurité-incendie à la maison : Liste de vérification

## À l'intérieur de la maison

)é	etec	teurs de fumée et de monoxyde de carbone
		Les détecteurs sont installés comme il se doit à chaque étage de la maison, y compris au sous sol et à l'extérieur de chaque chambre à coucher, conformément aux directives du fabricant. Les détecteurs sont vérifiés au moins une fois par mois. Les détecteurs sont nettoyés régulièrement, et les piles et détecteurs sont remplacés conformément aux directives du fabricant.
Ξх	tin	cteurs d'incendie
		Il y a un extincteur à poudre de type ABC pour la cuisine, l'atelier et les appareils de chauffage
Zu	ıisiı	ne : préparation des repas
		Les appareils sont propres et en bon état.  L'aire de préparation des repas est propre et ne contient pas de matières combustibles.  Lorsque vous cuisinez :  o les poignées des casseroles sont tournées vers l'arrière afin d'éviter de les accrocher au passage;  o la cuisinière n'est jamais laissée sans surveillance;  o les jeunes enfants et les animaux de compagnie se tiennent à au moins un mètre de distance de celle-ci.
Éle	ecti	ricité et électroménagers
		Les cordons et les rallonges électriques sont : o en bon état (ni usés ni craquelés et sont appropriés à l'usage qu'on en fait); o ne passent pas sous les tapis; o ne sont pas à proximité de sources d'eau. Les appareils électroménagers ont un câblage à double isolation et des fiches à deux ou trois broches.
		Le filtre à charpie du sèche-linge est nettoyé avant ou après chaque utilisation. L'appareil porte une étiquette indiquant que le filtre doit être nettoyé.



## Chauffage

	Le foyer, le poêle à bois, le générateur de chaleur et la chaudière sont propres ; leur entretien et leur inspection sont faits annuellement.
	La cheminée et les conduits de ventilation de l'appareil de chauffage sont propres et inspectés annuellement.
	Le foyer et le poêle à bois ont un grillage métallique ou une porte qui empêche les étincelles et les tisons de s'échapper.
	Les cendres chaudes sont conservées dans un contenant en métal, à au moins trois mètres des murs de la maison.
	Le foyer, le poêle à bois, l'appareil de chauffage, le chauffe-eau et les radiateurs portatifs sont tous à au moins un mètre de tout objet combustible.
Boug	ies et cigarettes
	Les allumettes et les briquets sont gardés hors de la vue et de la portée des enfants. Les bougies sont :
	<ul> <li>placées sur un support solide à l'épreuve du feu et qui ne se renverse pas facilement;</li> <li>ne sont jamais laissées sans surveillance;</li> </ul>
	<ul> <li>éteintes avant de quitter la pièce ou d'aller se coucher.</li> <li>Les fumeurs n'achètent que des cigarettes anti-incendie et, autant que possible, fument à l'extérieur.</li> </ul>
	Les cendriers sont anti-feu, larges, profonds et résistants, et tenus à l'écart des objets combustibles.
	Les cigarettes sont éteintes avant de quitter la pièce ou d'aller se coucher et ne sont pas laissées sans surveillance.
Autre	es points
	Toutes les portes intérieures s'ouvrent à 90 degrés et sont dégagées. Les corridors et les escaliers sont dégagés.
	Les ampoules ont la puissance appropriée au luminaire. Les disjoncteurs ou les fusibles du panneau électrique possèdent la bonne capacité pour
	chacun des circuits électriques aménagés.
	L'essence, les liquides inflammables et les produits chimiques dangereux sont conservés dans des contenants approuvés et à l'écart de tout ce qui peut les enflammer.
	Tous les occupants de la maison connaissent :
	<ul> <li>le plan d'évacuation d'urgence ;</li> <li>au moins deux voies de sortie ;</li> </ul>
	o savent où se trouve le point de rassemblement à l'extérieur de la maison.



	Tous les occupants de la maison participent au moins une fois par année à un exercice
	d'évacuation en cas d'incendie.
	Tous les occupants de la maison connaissent le numéro d'urgence (911 ou 867-667-5555 par
	téléphone satellite) à composer pour demander de l'aide.
ľ	extérieur de la maison
	Les numéros d'adresse doivent mesurer au moins 12,7 centimètres (5 pouces) et être bien
	visibles depuis la rue ou situés à l'entrée principale de la maison ou du terrain.
	Toutes les portes extérieures s'ouvrent à 90 degrés et sont dégagées.
	Les marches sont dégagées et ne présentent aucun risque de chute.
	Tout appareil de cuisson ou barbecue est situé à au moins un mètre de la maison.
	Toutes les prises d'air frais et tous les évents sont dégagés.
	La cheminée et les conduits de ventilation de l'appareil de chauffage sont dégagés (libres de
	glace en hiver).
П	Le hois de chauffage est empilé à au moins 3 mètres du mur de la maison